

## Initiation des acteurs culturels sur la propriété intellectuelle



Femmes Kagnalegn du delta du Saloum qui ont bénéficié du PC pour se structurer et se professionnaliser afin de tirer bénéfice de leur art © UNESCO

### CONTEXTE

La notion de droit d'auteur est reconnue par la charte suprême du Sénégal, mais de nombreux acteurs culturels l'ignoraient. Ce problème était accentué par des barrières linguistiques et la fréquence du travail informel. Certains travailleurs se retrouvaient donc dans une position subalterne à leurs employeurs, une situation qui était devenue de plus en plus difficile et plus culturellement ancrée au fil des ans.

L'analyse des témoignages des acteurs sur leurs pratiques avant et après la formation a permis de mesurer l'impact et le degré d'assimilation des notions de base en matière de propriété intellectuelle.

**Le PC a amélioré la gestion du droit d'auteur, favorisé la création de contrats plus équitables et mieux rémunérés pour les travailleurs**

Un atelier de formation a été organisé par le Bureau Sénégalais du Droit d'Auteur (BSDA), en partenariat avec l'UNESCO, en vue de former les acteurs sur leurs droits pour mieux se positionner sur le marché. Tous les acteurs du secteur y ont participé, y compris les auteurs, les artistes-interprètes, les autorités, les gestionnaires, les centres de distribution, les radios communautaires, et d'autres encore. La participation des femmes à cet atelier a été fortement encouragée.

### PROCESSUS

Les ateliers de formation étaient axés sur une approche participative basée sur des études de cas afin de fournir des exemples concrets. Des supports audiovisuels, des manuels de formation et des émissions radiophoniques ont été préparés dans les langues traditionnelles des participants, à l'aide d'un traducteur professionnel. Cela a permis de surmonter la plupart des difficultés majeures liées à la barrière de la langue.

Tous les moyens étaient mis à la disposition des femmes, considérées comme les détentrices d'un patrimoine d'une richesse culturelle et artistique, afin de faciliter leur participation. Leurs témoignages ont beaucoup contribué à la discussion, et une occasion leur a été donnée de s'exprimer publiquement sur leur vie et sur leurs préoccupations, et de partager leurs expériences.

**Résultats**  
Le talent et l'engagement des participants se sont montrés très bénéfiques. Les participants ont noté une meilleure compréhension des questions de droit d'auteur et des droits voisins. En outre, un contrat a été mis au point pour normaliser les relations entre les acteurs culturels et les employeurs. Après l'atelier, les acteurs ont exigé une forte implication du Bureau Sénégalais du Droit d'Auteur (BSDA) pour la protection de leurs œuvres.

Le PC a amélioré la gestion du droit d'auteur, favorisé la création de contrats plus équitables et mieux rémunérés pour les travailleurs, renforcé la commercialisation des biens et des produits culturels, et créé plus d'opportunités au plan national pour les acteurs culturels grâce à une prise de conscience et sensibilisation auprès de la population générale.